

CONCOURS DE LA NOUVELLE SENIOR

2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

Concours ouvert du 22 février au 29 mars 2024

Dans le cadre du Festival du Livre de Nice,
la Ville de Nice organise le Concours de la Nouvelle Senior 2024
proposant aux personnes de + de 55 ans de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur
de prendre la plume et d'écrire une nouvelle sur le thème :

Senior, vous avez acquis une expérience de vie. En parallèle, le monde qui nous entoure est en perpétuel mouvement. Face à sa complexité, quels sont vos réflexions, votre analyse et votre point de vue sur un sujet qui vous intéresse, vous passionne ou vous tracasse.

Il s'agit de rédiger un texte (*sous word*) de 10 000 signes (espaces compris).
Les nouvelles supérieures à 10 000 signes seront exclues de la participation au concours.

Alors, toutes et tous à vos plumes !

NOM :

Prénom :

Age (facultatif) :

Adresse (facultatif) :

.....

Téléphone (facultatif) :

Mail (facultatif) :

J'habite dans la Métropole Nice Côte d'Azur

Titre de la nouvelle :

Présentez-vous :

Parlez-nous de vous, de vos expériences professionnelles, de votre parcours.
Expliquez-nous l'action ou les actions qui vous amènent à concourir.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA NOUVELLE SENIOR

Art.1 La Mairie de Nice organise, dans le cadre du Festival du Livre, un concours de Nouvelles intitulé « Nouvelle Senior » dont l'objet est de permettre, à tous ceux qui aiment écrire, d'exercer leur talent dans un genre littéraire. Le thème est fixé annuellement par l'autorité organisatrice. L'interprétation de l'objet du concours est à la seule appréciation de l'autorité organisatrice.

Art.2 La compétence d'organiser le concours est du ressort de la Direction des Seniors de la Ville de Nice.

Art.3 Le concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 55 ans dans l'année de référence. Les auteurs professionnels et/ou publiés sont exclus de ce concours qui s'adresse aux écrivains amateurs. Sont exclus les écrivains professionnels et ceux ayant publié un ouvrage dans les 3 ans précédant le concours.

Art.4 L'autorité organisatrice se réserve le droit de demander toute pièce justificative permettant de prouver que le candidat remplit les conditions lui permettant de concourir.

Art.5 Le concours est ouvert à partir du 1er jour de dépôt des dossiers de candidature. Cette date est fixée annuellement par l'autorité organisatrice. La constitution du dossier de candidature se décompose comme suit : une présentation du candidat en quelques lignes et un texte de nouvelle qui ne dépassera pas un nombre de pages et/ou de signes fixé chaque année. Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la Ville de Nice www.nice.fr . Pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité de télécharger et/ou imprimer le dossier de candidature, une version papier vous sera envoyée par voie postale si vous en faites la demande à l'adresse suivante : directiondesseniors@ville-nice.fr

Art.6 Tout dossier présenté directement par un candidat devra comporter une attestation sur l'honneur signée, aux termes de laquelle le candidat s'engage à être l'auteur du texte proposé et à ne violer directement ou indirectement aucuns droits aux tiers. Les idées et réalisations restent la propriété des candidats.

Art.7 Le dossier d'inscription peut être adressé par **lettre simple** ou déposé à l'adresse figurant sur le document d'inscription (Office Municipal Niçois des Seniors sis 19, rue Gioffredo – 06000 Nice). En revanche, la Nouvelle doit **impérativement être transmise sous format Word** à l'adresse indiquée dans le dossier d'inscription soit directiondesseniors@ville-nice.fr. La date butoir de remise des candidatures est arrêtée annuellement par l'autorité organisatrice. Le cachet de la poste fait foi pour la transmission par voie postale.

Art.8 Tout dossier de candidature parvenant ou remis en dehors des plages d'ouverture du concours, tout candidat ne remplissant pas les critères fixés à l'article 3 du présent règlement, tout dossier ne remplissant pas les conditions fixées à l'article 5 du présent règlement, ne pourra être autorisé à concourir.

Art.9 L'autorité organisatrice décidera unilatéralement de la composition du jury du concours (composé de personnalités des arts, des lettres, de la culture), de son rythme de réunion et du mode de scrutin visant en l'octroi du Prix de la Nouvelle Senior. La composition du jury est arrêtée avant l'ouverture de la période permettant aux candidats de concourir. Les délibérations du jury sont tenues secrètes et non publiées.

Art.10 Il sera désigné :

- un premier prix
- un deuxième prix
- un troisième prix

Dans chacune des trois catégories pourra être désigné un ou plusieurs ex-æquo.

Le jury s'accorde le droit de désigner une « mention spéciale ».

Il est précisé que le jury est souverain dans l'attribution des prix et de ce fait, ses décisions ne pourront en aucun cas être contestées par les candidats.

Art.11 L'autorité organisatrice se réserve le droit de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement et en dernier ressort en fonction des difficultés pouvant survenir à l'occasion de son déroulement.

Art.12 La participation au concours emporte la pleine et entière acceptation des dispositions du présent règlement.

Art.13 Protection des données à caractère personnel.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la Direction des Seniors de la Ville de Nice afin de faciliter la gestion et le suivi des candidatures au concours de la « Nouvelle Senior », ainsi que la gestion et la promotion des lauréats.

La collecte de vos données *-nécessaire au traitement de votre candidature-* repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant à la Direction des Seniors : directiondesseniors@ville-nice.fr

Le traitement de vos données que vous avez renseignées de manière facultative repose également sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction des Seniors de la Ville de Nice aux seules fins définies ci-avant et sont conservées une année. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'à la Direction de la Communication et de l'Évènementiel de la Ville de Nice -soumis au respect des règles de protection des données- aux seules fins de promotion du concours de la « Nouvelle Senior ».

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser à la Direction des Seniors de la Ville de Nice : directiondesseniors@ville-nice.fr ou au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Ville de Nice : dpd@nicedotedazur.org

Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-* auprès de la CNIL si vous estimez *- après avoir contacté la Direction des Seniors de la Ville de Nice ou le DPD de la Ville de Nice -* que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Art.14 Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les participants autorisés à concourir acceptent de céder à titre gratuit l'exploitation de leur image, soit sous forme de photographies, de vidéos ou de tout autre mode de communication envisagé autour du concours (ils signeront à ce sujet une autorisation expresse) ainsi que tout ou partie de leur nouvelle qui pourra faire l'objet de publication dans les médias et sur le site internet www.nice.fr. Les candidats s'engagent à ne pas utiliser leur titre à des fins de propagande ou de militantisme politique, idéologique ou religieux.

Art.15 Il n'y a aucun gain ou rémunération associé à ce concours. Cependant, les Nouvelles des lauréats pourront être publiées dans un recueil distribué dans le réseau des établissements et services de la ville de Nice.

Attestation sur l'honneur

La participation au Concours de la Nouvelle Senior se fait sous l'entière responsabilité du participant.

Le candidat reconnaît que sa participation au présent concours vaut acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France et de la décision de l'organisateur sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Je soussigné(e), _____, participant au Concours de la Nouvelle Senior

- reconnaît être entièrement responsable de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus,
- reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter toutes les conditions,
- autorise l'exploitation à titre gratuit de mon image dans la communication relative au concours.

Fait à Nice, le _____ Signature du candidat :

Pour faire acte de candidature, vous devez transmettre le présent dossier avant le :

Vendredi 29 mars 2024

à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SENIORS
Office Municipal Niçois des Seniors
19, rue Gioffredo - 06000 Nice

par lettre simple ou le déposer à l'OMNS

et

envoyer votre nouvelle (sous format word) par mail à : directiondesseniors@ville-nice.fr